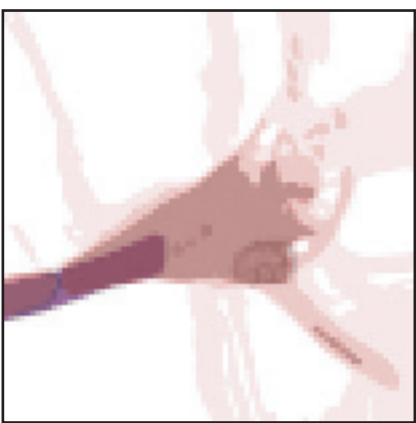


Identification et comportements
des eaux sur le territoire



Aléa de ruissellement

Aperçu des dangers liés au ruissellement concernés par des événements de précipitations rares. Cet élément informe sur les voies d'écoulement de l'eau et montre les surfaces inondables sur lesquelles elle pourrait s'accumuler.

Le dégradé de roses représente la hauteur d'eau qui ne s'infiltre pas directement dans le sol. Les surfaces claires correspondent à 10 cm d'eau et cette hauteur dépasse les 25 cm sur les plus sombres.



Dangers liés aux crues

Les zones violettes et transparentes superposées au réseau hydrographique représentent les zones de dangers d'inondation dues au débordement d'un cours d'eau en dehors de son lit naturel ou artificiel. Les crues sont le résultat de fortes précipitations ou de fonte de neige en amont dans le bassin versant et sont ici associées à l'information sur l'aléa de ruissellement en rose.

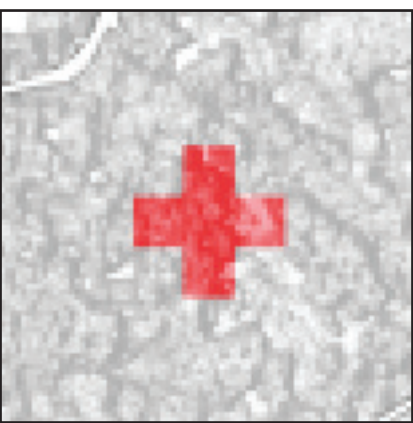


**Réseau hydrographique
Et limites de l'espace réservé à l'eau**

Le réseau hydrographique constitue l'ensemble des eaux de surfaces présentes sur le territoire. Il est ici représenté en lignes et surfaces violettes et accompagné par l'espace réservé à ces eaux en pointillés.

L'espace réservé aux eaux (ERE) est un corridor bordant les eaux superficielles dans lequel les constructions sont interdites. Il a pour but non seulement de sauvegarder les fonctions naturelles des cours d'eau et des étendues d'eau, mais également d'améliorer la protection contre les crues.

Source : Geocat.ch



**Inventaire cantonal
des sources naturelles**

Les sources naturelles sont des milieux de vie dignes de protection selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Ils abritent une faune et flore très spécialisées et souvent menacées. L'emplacement des L'inventaire n'est pas exhaustif.

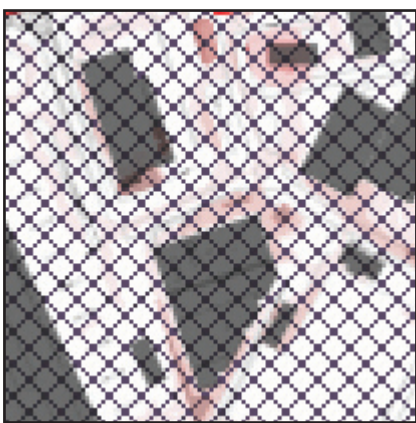
Source : Opendata.swiss



**Horizon sourcier
de l'inventaire des eaux**

L'horizon sourcier correspond à un regroupement de sources. Ces horizons sont extraits de l'inventaire des eaux souterraines, dont font partie les eaux publiques (art. 13 LDP), représentant, par des polygones, les groupes de captages rapprochés.

Source : Portail cartographique du canton de Fribourg



**Zones de protection
des eaux souterraines**

Plus on est proche d'une eau captée (eau potable), plus le risque de contamination devient élevé et plus les contraintes d'utilisation du sol sont importantes. Les zones de protection des eaux souterraines correspondent donc aux lieux où l'utilisation du sol est déterminante pour la santé de la zone d'eau souterraine publique à proximité.